



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 3

Date : 24 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 18 / 3 / 2009

**Permas D****PERMAS D**

N : Dangereux pour l'environnement

## 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Nom commercial** : Permas D  
**Usage** : Contre les insectes rampants.  
Contre les guêpes.  
Pour dans les habitations, les lieux de travail et les étables.  
**Identification de la société** : EDIALUX-FORMULEX NV  
Rijksweg 28  
2880 BORNEM BELGIUM  
Tel : +32 (0) 3 886 22 11  
Fax : +32 (0) 3 886 24 60  
E-mail : edialux@edialux.be  
www.edialux.com  
**N° de téléphone en cas d'urgence** : +32 (0) 70 245 245

## 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

**Phrases relatives aux dangers** : R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R57 : Toxique pour les abeilles.  
**Danger pour l'environnement** : Dû la haute toxicité pour la vie aquatique de la perméthrine, le produit ne peut être utilisé à proximité des environnements aquatiques.  
**Symptômes liés à l'utilisation**

## 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
perméthrine	= 0,75 %	52645-53-1	258-067-9	613-058-00-2	Xn; R20/22 R43 N; R50-53

## 4 PREMIERS SECOURS

**Premiers secours**

- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais.  
Repos.  
Mettre la victime en position demi-assise.  
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- **Contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.  
Prendre une douche pendant 15 minutes.  
Enlever vêtements et chaussures contaminés.  
Consulter un médecin si une indisposition se développe.  
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.  
Appeler un médecin.  
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 3

Date : 24 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 18 / 3 / 2009

**Permas D**

**PERMAS D**

### 4 PREMIERS SECOURS (suite)

- Ingestion** : Rincer la bouche.  
Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée.  
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Classe d'inflammabilité** : Non combustible.

### 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Évacuer la zone contaminée et aérer le local.  
Éviter contact avec les yeux et la peau.
- Précautions pour l'environnement** : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau de surface.  
Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Méthodes de nettoyage** : Balayer le produit en emballage original et déposer au parc à conteneurs.

### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Stockage** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Conserver hors de portée des enfants.  
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
- Manipulation** : En cas de traitements en hauteur, porter une protection de la tête et des lunettes de protection.  
Pendant le remplissage de la poudreuse et pendant l'utilisation porter une combinaison, des gants appropriés et un masque à poussière.  
Éviter de manger, boire ou fumer pendant la manipulation.

### 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle** : Lors de l'épandage au-dessus de la hauteur du visage porter un chapeau protecteur et un masque pour le visage.  
En cas d'utilisation professionnelle (avec une poudreuse): lors du remplissage de l'appareil d'épandage et lors de l'application, porter un vêtement de protection, des gants et un masque à poussières; lors de l'épandage au-dessus de la hauteur du visage porter un chapeau protecteur et un masque pour le visage.

### 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Solide.
- Couleur** : Blanc-beige.
- Odeur** : Inodore.
- Solubilité dans l'eau** : Très peu soluble (< 0,1%).

### 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité** : Stable à température ambiante.  
Stable dans les conditions normales.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 3

Date : 24 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 18 / 3 / 2009

**Permas D****PERMAS D**

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Effets indésirables pour la santé** : Non-irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.  
**Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : > 2000  
**Admin.cutanée(lapin) DL50** : > 2000 mg/kg

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Information relative aux effets écologiques** : Toxique pour les crustacés.  
Toxique pour les abeilles.  
Toxique pour les poissons.

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthode d'élimination** : Usage grand public: éliminer ce produit et son récipient (porter au parc à conteneurs).  
Usage professionnel: éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Shipping name** : Matière dangereux du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.  
**No ONU** : 3077  
**- ADR Classe** : 9  
**- Groupe d'emballage ADR** : III  
**Etiquetage ADR** : 9

## 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Symbole(s)** : N : Dangereux pour l'environnement  
**Phrase(s) R** : R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R57 : Toxique pour les abeilles.  
**Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
**Phrases additionnelles** : C37: couvrir les aliments, matières premières et batterie de cuisine pendant le traitement.  
C113: interdit aux locales ou rester de jeunes moins de 2 ans.  
C26: laver les mains après utilisation.  
Dû la haute toxicité pour la vie aquatique de la perméthrine, le produit ne peut être utilisé à proximité des environnements aquatiques.  
C26: ne pas appliquer dans les machines destinées à la fabrication des aliments, condiments, etc.

## 16 AUTRES DONNÉES

**Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)** : R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
**Autres données** : Aucun(e).

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4
		Edition révisée n° : 3
		Date : 24 / 3 / 2009
		Remplace la fiche : 18 / 3 / 2009
<b>Permas D</b>		<b>PERMAS D</b>

## 16 AUTRES DONNÉES (suite)

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**